



**CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES  
VIII<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
MEXICO, DISTRICT FÉDÉRAL ET TOLUCA, ÉTAT DE MEXICO, MEXIQUE,  
DU 10 SEPTEMBRE AU 13 SEPTEMBRE 2008**

**Commission de la santé et de la protection sociale**

**Résolution pour un leadership efficace dans la lutte au VIH/sida**

**PARTICULIÈREMENT INQUIETS** par l'ampleur et l'expansion rapide de la épidémie du VIH/sida qui représente une menace au développement humain sur le continent américain et sur l'ensemble de la planète;

**PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉS** par le fait que 65 millions de personnes ont été infectées par le VIH/sida depuis le début de la épidémie; que plus de 25 millions de personnes en soient mortes; que 15 millions d'enfants soient devenus orphelins pour cause de cette maladie; que 40 millions de personnes vivent présentement avec le VIH/sida dont 2,5 millions d'enfants; que 95 % de ces personnes vivent dans des pays en voie de développement; que 66 % des femmes enceintes atteintes du VIH/sida n'ont pas accès à une médication; que chaque année, le sida tue 3 millions de victimes; et qu'il y ait 5 millions de nouvelles infections par an, soit une toutes les 6 secondes;

**CONSTATANT** que les femmes sont de plus en plus touchées par le VIH/sida, représentant désormais la moitié des adultes vivant avec le virus dans le monde;

**PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉS** par le fait que les inégalités de genre et toutes les formes de violence faites aux femmes et aux jeunes filles augmentent leur vulnérabilité face au VIH/sida et que la subordination à laquelle elles sont encore soumises dans de nombreux pays limite leur accès aux ressources d'information et de soins pour leur permettre de prendre des décisions concernant leur santé sexuelle et reproductive de façon autonome et informée;

**CONSIDÉRANT** qu'aujourd'hui encore, une grande majorité de personnes vivant avec le VIH continuent d'ignorer leur séropositivité et n'ont pas accès à des services appropriés d'information, de prévention, de traitement, de soins et de soutien;

**REPRENANT** à notre compte un des objectifs compris dans la *Déclaration du Millénaire* signée par les pays membres des Nations Unies en l'an 2000 qui vise à arrêter et commencer à inverser la progression de la épidémie du VIH/sida d'ici 2015;

**RÉAFFIRMANT** les buts et objectifs de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida intitulée *A crise mondiale, action mondiale* adoptée par les États membres de l'ONU à la XXVI<sup>e</sup> Assemblée générale spéciale le 27 juin 2001;

**RAPPELANT** la résolution sur les droits sexuels et reproductifs adoptée par la Confédération parlementaire des Amériques, sur recommandation de la Commission de la santé et de la protection sociale, à l'occasion de la VII<sup>e</sup> Assemblée générale, tenue à Quito, Équateur, en juin 2006;

**AYANT À L'ESPRIT** les conclusions et recommandations émises dans le *Rapport sur l'épidémie mondiale de sida 2008* du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ONUSIDA;

**S'APPUYANT** sur l'*Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)*, la *Déclaration de Doha sur l'accord sur les ADPIC et la santé publique*, la décision du Conseil Général de l'OMC du 30 août 2003 et l'amendement de l'article 31 de l'*ADPIC* et **RÉAFFIRMANT** que l'*Accord de l'OMC* et l'*ADPIC* ne doivent en aucun cas empêcher les États membres de prendre des mesures pour protéger la santé publique;

**CONVAINCUS** qu'un partenariat entre les parlements et les gouvernements des États unitaires, fédéraux et fédérés, les autorités nationales de lutte contre le VIH/sida et les organisations de la société civile est nécessaire pour lutter efficacement contre cette épidémie;

**RAPPELANT** qu'il est de notre responsabilité de parlementaires de dénoncer la stigmatisation des personnes atteintes du VIH/sida et de s'attaquer aux discriminations et à l'isolement dont elles sont victimes;

**RAPPELANT** l'urgence d'un ferme soutien politique et d'un leadership parlementaire pour répondre efficacement à l'épidémie;

**NOUS, représentantes et représentants des congrès et des assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux et fédérés, des parlements régionaux et des organisations interparlementaires réunis à Mexico, District Fédéral, et à Toluca, État de Mexico, au Mexique, dans le cadre de la VIII<sup>e</sup> Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques :**

**Sur recommandation de la Commission de la santé et de la protection sociale :**

**EXHORTONS** nos chefs d'État et de gouvernement à respecter les engagements contenus dans les *Objectifs de développement du millénaire*, particulièrement en ce qui a trait à la lutte au VIH/sida;

**PRESSONS** nos gouvernements d'accorder toute l'attention nécessaire à l'épidémie du VIH/sida et de travailler au renforcement ou à la mise en place de programmes nationaux pour la prévention du VIH/sida, qui prennent en considération toutes les dimensions de ce problème;

**NOUS ENGAGEONS** à promouvoir la mise en oeuvre de stratégies nationales d'éducation et de prévention pour les groupes les plus à risque, notamment des campagnes massives d'information et de sensibilisation, des tests de dépistage et la promotion de l'usage de préservatifs et de seringues et d'aiguilles stérilisées;

**NOUS ENGAGEONS** à nous attaquer aux inégalités de genre qui augmentent la vulnérabilité des femmes, et particulièrement des jeunes femmes, face au VIH/sida en mettant en œuvre des programmes d'information, de sensibilisation et d'accès aux soins afin de que celles-ci puissent prendre des décisions éclairées concernant leur santé sexuelle, de façon autonome et responsable;

**PRESSONS** nos gouvernements de travailler de concert avec les organismes d'entraide et de lutte contre le VIH/sida pour identifier les besoins réels des groupes touchés et planifier conjointement des initiatives qui répondent à ces besoins et à la situation des bénéficiaires visés;

**NOUS ENGAGEONS** à faire pression sur nos gouvernements afin que les ressources nécessaires à la mise en œuvre des initiatives proposées puissent être octroyées et ce, de façon récurrente;

**EXHORTONS** nos gouvernements à se mobiliser pour assurer l'accès universel aux médicaments antirétroviraux pour toutes les personnes nécessitant un traitement, en portant une attention particulière aux groupes plus à risque et aux femmes enceintes, et en déployant les efforts nécessaires afin d'assurer la distribution de médicaments aux personnes marginalisées socialement ou géographiquement, ou la fabrication dans les pays où l'industrie pharmaceutique le permet;

**NOUS ENGAGEONS** à poursuivre les efforts afin de renforcer nos législations nationales pour éviter toute forme de discrimination, en incluant explicitement la condamnation de la discrimination envers les personnes atteintes de VIH/sida pour qu'elles puissent jouir pleinement de leurs droits et libertés;

**PROPOSONS** que les assemblées parlementaires des Amériques adoptent une approche sexospécifique dans l'élaboration des lois et des politiques de santé publique, notamment celles qui concernent la prévention et le traitement du VIH/sida, pour tenir compte des besoins spécifiques des femmes et des filles en matière de soins de santé;

**NOUS ENGAGEONS** à encourager les médias de nos pays à réaliser des campagnes éducatives préventives permanentes;

**NOUS ENGAGEONS** à promouvoir, au sein de nos pays, l'inclusion obligatoire de l'éducation sexuelle dans les programmes d'éducation primaire, secondaire et universitaire;

**CONVENONS** de poursuivre, au sein de la Commission de la santé et de la protection sociale de la COPA, l'échange de bonnes pratiques et d'expériences concluantes concernant la prévention du VIH/sida et la lutte à l'épidémie;

**RECOMMANDONS** à tous les parlementaires présents à la VIII<sup>e</sup> Assemblée générale de la COPA à Mexico, District Fédéral, et Toluca, État de Mexico, au Mexique, et particulièrement au Réseau des femmes parlementaires des Amériques, d'assurer un suivi de la présente résolution auprès de l'ensemble des assemblées parlementaires des Amériques et des commissions chargées des questions de santé et d'égalité entre les genres dans ces assemblées, afin qu'elles accordent toute l'attention requise aux enjeux liés au VIH/sida.